

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 7 décembre 2018

TRANSACTION VENTE ●●●

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 99 999 € : 7.50 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5 000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 100 000 € et 149 999 € : 7.00 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150 000 € et 249 999 € : 6.00 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250 000 € et 349 999 € : 5.50 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 350 000 € et 419 999 € : 5.00 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 420 000 € et 549 999 € : 4.50 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 550 000 € et 699 999 € : 4.00 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 700 000 € : 3.50 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE ●●●

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.